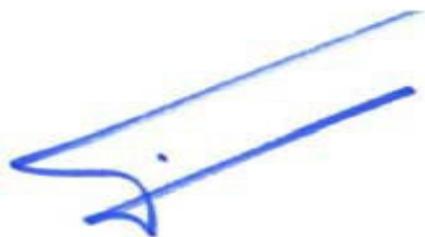


## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU GART 2022

L'Assemblée générale du GART s'est réunie le 13 septembre 2022 à Lyon en présence de 71 élus titulaires et suppléants sur 218 Autorités organisatrices adhérentes au GART.

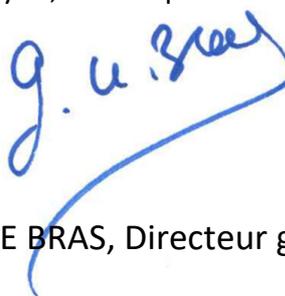
Ont été adoptés les points suivants :

- Rapport moral du président, résolution approuvée à l'unanimité.
- Rapport financier du trésorier avec affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2021 s'élevant à 312 056 € au compte de report à nouveau, résolution approuvée à l'unanimité.
- Résolution financière approuvée à l'unanimité et actant :
  - Le maintien du montant de la cotisation à 0,05 € par habitant
  - Le maintien du plancher de cotisation à 1100 €
  - Le maintien du plafond à :
    - 33 000 € pour les agglomérations
    - 16 500 € pour les AO2 (dont certains départements exerçant la compétence transports par délégation de la région)
    - 55 000 € pour les régions
    - 60 000 € pour Ile-de-France Mobilité (Ex STIF)
  - Stabilité de la cotisation des syndicats mixtes SRU



Louis NEGRE, Président du GART

Fait à Lyon, le 13 septembre 2022



Guy LE BRAS, Directeur général du GART